



FSSEP

FONDS DES SERVICES DE
SANTÉ ET D'ÉDUCATION
POSTSECONDAIRE

 **CADEUL**

CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL



D'UNE PIERRE DEUX COUPS :

*LE FONDS DES SERVICES
DE SANTÉ ET D'ÉDUCATION
POSTSECONDAIRE (FSSEP)*

Mémoire conjoint

déposé dans le cadre de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

10 octobre 2014

Recherche, analyse et rédaction :

Florence Côté, vice-présidente aux affaires externes de la CADEUL

Avec la collaboration de :

Caroline Aubry-Abel, présidente de la CADEUL

Thierry Bouchard-Vincent, vice-président à l'enseignement et à la recherche de la CADEUL

Jérémie Rose, recherchiste de la CADEUL

Éric Bauce, vice-recteur exécutif et au développement de l'Université Laval

Michel Jacques, adjoint au vice-recteur exécutif et au développement de l'Université Laval

Jean-François Beaudoin, agent de recherche et de planification du Bureau de planification et d'études institutionnelles de l'Université Laval

La Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) fête cette année ses 33 ans d'existence. Elle représente plus de 85 associations étudiantes et plus de 30 000 étudiantes et étudiants de premier cycle de l'Université Laval.

La CADEUL a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts de ses membres, d'offrir des services et de dynamiser la vie universitaire.

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)

Bureau 2265, pavillon Maurice-Pollack, Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6

418 656-7931 | Télécopieur: 418 656-3328 | cadeul@cadeul.ulaval.ca | cadeul.com

Située à Québec, ville du patrimoine mondial, l'Université Laval est la première université francophone d'Amérique du Nord. Elle fait partie du peloton de tête des universités canadiennes en matière de recherche, au 7^e rang parmi les 94 établissements d'enseignement supérieur du pays avec un budget de plus de 300 millions de dollars alloué à la recherche l'an dernier. L'Université Laval compte 1 400 professeurs-chercheurs qui partagent leur savoir avec quelque 48 000 étudiants dont plus de 10 000 sont inscrits aux cycles supérieurs.

Université Laval

2325, rue de l'Université, Québec (Québec) G1V 0A6

418 656-2131 | ulaval.ca | renseignements@ulaval.ca

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
L'enjeu des finances publiques au Québec	6-7
Une perspective de déficit zéro	6
L'importance de sauvegarder les services publics.....	7
La problématique du financement des universités québécoises	8-10
L'économie et les universités québécoises	8
Un définancement chronique	9
Une solution fiscale adaptée au contexte actuel : le FSSEP	11-19
Le Fonds des services de santé.....	11
Un potentiel fiscal à exploiter.....	13
Le Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire	16
FSSEP : mythes et réalités.....	17
<i>Ni un frein pour l'économie, ni un danger pour les investisseurs</i>	17
<i>Protéger les PME</i>	18
<i>Des exemples concrets près du Québec</i>	18
<i>Les avantages d'une mesure fiscale sur la masse salariale</i>	19
<i>La mutualisation des bénéfices de l'éducation</i>	19
Conclusion	20
Bibliographie	21-23

INTRODUCTION

La gestion des finances publiques au Québec fait partie, depuis quelques années, des enjeux mis de l'avant par plusieurs acteurs politiques. Au pouvoir depuis quelques mois, le gouvernement actuel prône d'ailleurs un assainissement global du régime fiscal québécois et vise l'élimination du déficit budgétaire provincial dans les années à venir.

Pour ce faire, il faut trouver de nouvelles sources de revenus et couper certaines dépenses, tout en s'assurant de la pérennité des services publics. Ainsi, la CADEUL et l'Université Laval s'attaquent au définancement chronique d'un service public de taille : le réseau postsecondaire québécois.

Le présent mémoire propose une solution structurante : créer une nouvelle source de revenus pour le gouvernement afin de financer adéquatement l'enseignement supérieur. Le Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire (FSSEP), basé sur le Fonds des services de santé en place actuellement, impliquerait toujours une contribution calculée à partir de la masse salariale pour les entreprises du Québec, mais cette contribution serait légèrement bonifiée pour financer à la fois les services de santé et les réseaux collégial et universitaire.

Le présent document se penchera d'abord sur l'état des finances québécoises, puis sur la problématique du financement des universités de la province. Finalement, la troisième et dernière partie explicitera le fonctionnement prévu du FSSEP.

L'ENJEU DES FINANCES PUBLIQUES AU QUÉBEC

Depuis plusieurs années, de nombreux problèmes viennent miner la santé de l'économie québécoise. Le vieillissement de la population (la proportion des travailleurs, âgés classiquement de 15 à 64 ans, reculera d'ailleurs pour la première fois en 2014 (Gouvernement du Québec, 2014a: 7)), l'augmentation de la compétition internationale et la rareté des ressources financières, pour ne nommer que ceux-ci, affligent la plupart des sociétés occidentales. Parallèlement, d'un point de vue gouvernemental, la croissance continue de la dette publique et la difficulté à établir l'équilibre budgétaire sont des inquiétudes récurrentes. Ces difficultés prévisibles et répandues dans le monde n'en demeurent pas moins surmontables.

Une perspective de déficit zéro

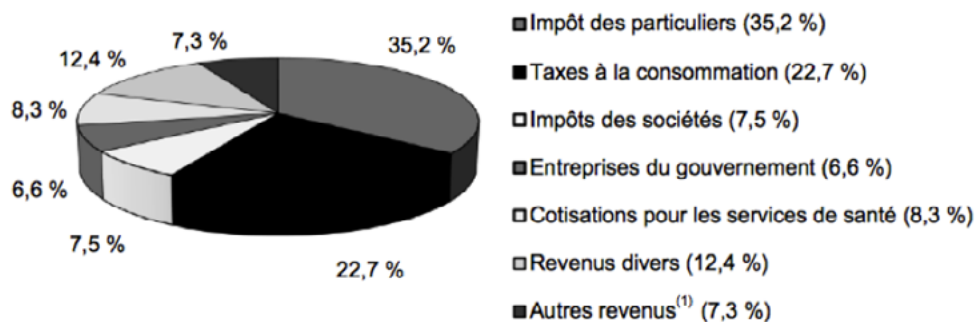
Ainsi le ministre des Finances, M. Leitão, s'est-il donné un défi de taille dans le cadre de l'exercice budgétaire 2014-2015 du gouvernement : relancer l'économie et assainir les finances publiques en atteignant, en deux ans, l'équilibre budgétaire (Gouvernement du Québec, 2014a: 4). Pour ce faire, il convient d'agir sur les deux composantes budgétaires de base : les revenus et les dépenses.

Au Québec, le revenu gouvernemental provient principalement des impôts des particuliers (35,2 %) et des taxes à la consommation (22,7 %) (Gouvernement du Québec, 2014c: 13).

Graphique 1

Source : Gouvernement du Québec, 2014c : 13.

Répartition des revenus autonomes consolidés du gouvernement – 2014-2015 (en pourcentage)



(1) Comprend l'impôt foncier scolaire, les droits et permis, ainsi que les revenus du Fonds des générations.

Une relance économique aurait un impact sur le Trésor, puisqu'une économie forte assure davantage de revenus au gouvernement au moyen des taxes, impôts et obligations. Le budget 2014-2015 privilégie en ce sens les investissements privés tout en misant sur la stratégie maritime et le Plan Nord et en investissant dans les infrastructures (Gouvernement du Québec, 2014a : 8). Selon la CADEUL et l'Université Laval, l'éducation postsecondaire ne doit pas être oubliée comme facteur de croissance économique. En effet, la rentabilité publique de l'enseignement supérieur est consensuelle et sera abordée dans la deuxième section de ce mémoire.

Dans le contexte actuel, on s'affaire également à couper dans plusieurs champs d'action gouvernementaux. Le 25 avril dernier, le premier ministre annonçait un « effort » de 3,7 milliards de dollars qui se traduirait par des compressions dans différents programmes¹. Cela a été suivi par un plan budgétaire reflétant cette tendance ainsi que par plusieurs annonces visant certains secteurs publics et parapublics.

L'importance de sauvegarder les services publics

Dans le cadre de la Commission sur l'examen de la fiscalité québécoise, il a été spécifiquement stipulé que les diminutions des budgets de fonctionnement, les remaniements structurels et toute autre compression ne doivent pas nuire aux services publics du Québec, un engagement par ailleurs repris dans les communiqués gouvernementaux^{2,3}.

La CADEUL et l'Université Laval soutiennent qu'il est primordial de continuer à investir en santé et en éducation. Les services à la population répondent aux besoins de base des citoyens. Il importe donc à tout prix de préserver leur accessibilité et leur universalité. D'ailleurs, les « gains d'efficacité » annoncés dans ces deux domaines ne doivent, selon le gouvernement, toucher que l'administration⁴. L'élimination des Agences de la santé et des services sociaux et la fusion des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) sont un exemple de cet état d'esprit : on élimine un palier administratif sans, en principe, nuire au service à la population⁵.

1 Dutrisac, Robert, « Une impasse budgétaire de 3,7 milliards » *Le Devoir*, 25 avril 2014, page consultée le 1er octobre 2014.

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/406522/une-impasse-budgetaire-de-3-7-milliards>

2 Idem.

3 Commission d'examen sur la fiscalité, « Communiqué de presse. La Commission d'examen sur la fiscalité québécoise annonce les modalités de ses consultations publiques », Gouvernement du Québec, 18 septembre 2014, page consultée le 1er octobre 2014.

http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/uploads/media/COMFR_20140918.pdf

4 Dutrisac, Robert, « Une impasse budgétaire de 3,7 milliards » *Le Devoir*, 25 avril 2014, page consultée le 1er octobre 2014.

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/406522/une-impasse-budgetaire-de-3-7-milliards>

5 Radio-Canada, « Québec va de l'avant avec l'abolition des agences régionales de santé », 25 septembre 2014, page consultée le 2 octobre 2014.

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/sante/2014/09/24/001-agences-sante-quebec-abolition-projet-loi.shtml>

LA PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

L'économie et les universités québécoises

Au Québec, et au Canada en général, il est évident que l'économie bénéficie grandement de la main-d'œuvre qualifiée provenant des institutions d'enseignement supérieur. En effet, le secteur tertiaire, celui des services, est prédominant au pays: la Central Intelligence Agency (CIA) évaluait pour 2013 son importance à 69,9% de l'économie globale⁶. En raison de la nature des emplois qui y sont liés, c'est ce secteur en continu développement qui engage le plus de diplômés universitaires (Baby, 2000 : 7). Par contre, les secteurs primaire et secondaire ne sont pas non plus à négliger; tous deux bénéficient à différents niveaux de l'expertise des diplômés de l'enseignement supérieur. Les étudiants en foresterie ou en sciences et génie, par exemple, seront des atouts incontournables pour les secteurs de l'exploitation et de la transformation.

À l'image du gouvernement du Québec, la CADEUL et l'Université Laval sont persuadées qu'investir dans l'enseignement supérieur, c'est par conséquent miser sur le développement durable du Québec et garantir aux industries de la province qu'elles pourront compter sur des employés compétents. Comme l'affirmait en 2011 le ministère des Finances, c'est un « gain pour la société d'investir dans la formation universitaire, en raison des avantages retirés sur le plan de la compétitivité accrue et de la participation active aux secteurs à haute valeur ajoutée. » (Gouvernement du Québec, 2011 : 26)

Bon nombre d'études vantent les externalités sociales d'une scolarité avancée: une meilleure santé publique, une participation citoyenne plus active et un plus grand dynamisme culturel n'en sont que quelques exemples.

Individuellement, les particuliers diplômés accroissent également les revenus de l'État, et ce, en rapportant davantage au gouvernement que l'investissement initial. Ainsi, en 2012, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) estimait, à partir de données des Bourses du millénaire, que chaque dollar investi dans un diplômé par l'État en rapportait 5,3 en taxes et impôts (FEUQ, 2011 : 58). Quelques années auparavant, le MELS avait estimé le « taux de rendement public » d'un diplômé universitaire à 10,9 (11,5 pour les hommes et 10,7 pour les femmes (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005 : 6)).

Le rôle primordial joué par l'enseignement supérieur dans la société québécoise se traduisait en 2013-2014 par des investissements publics de l'ordre de 3,1 milliards dans les universités et de 2,0 milliards dans les cégeps⁷. Malheureusement, malgré ces montants importants, le réseau de l'enseignement supérieur reste cruellement définancé.

6 Central Intelligence Agency, «The World Factbook : GDP - composition, by sector of origin», page consultée le 3 octobre 2014 <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/fields/2012.html>

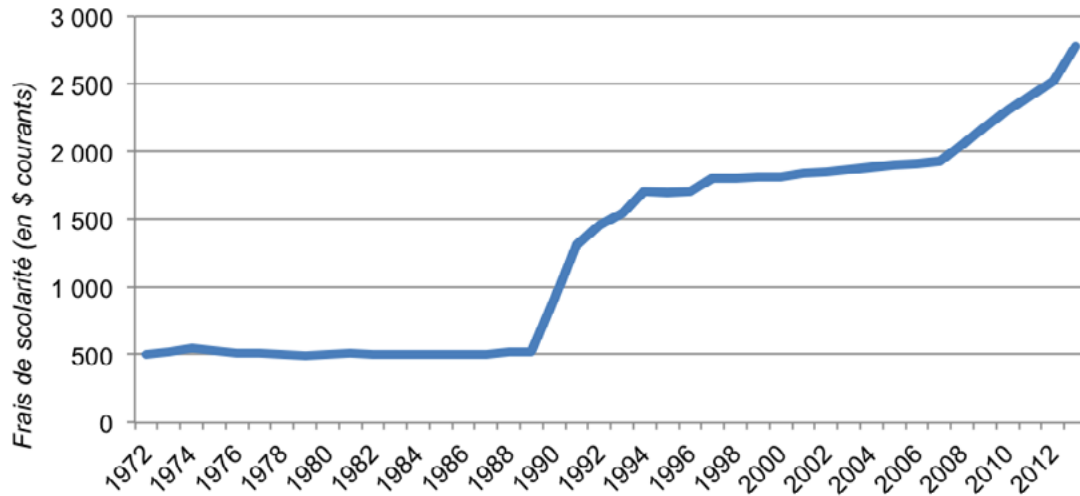
7 Si l'on considère les dépenses en rémunération, en budget de fonctionnement, en Fonds pour l'excellence et la performance universitaires (pour le réseau universitaire) et en service de la dette (ministère de l'Enseignement supérieur, du Loisir et du Sport, 2014 : 6)

Un définancement chronique

Depuis plusieurs dizaines d'années, le réseau universitaire n'a cessé de demander davantage de la part des étudiants. Ainsi, avec les hausses franches de 1990 et 2007 et l'indexation de 2012, le prix d'une année universitaire au premier cycle est passé, en dollars courants, d'environ 500 \$ en 1972 à presque 2 800 \$ pour l'année scolaire 2012-2013, et ce, malgré le gel des frais entre 1996 et 2006.

Figure 1 - Frais de scolarité universitaires au Québec de 1972 à 2012

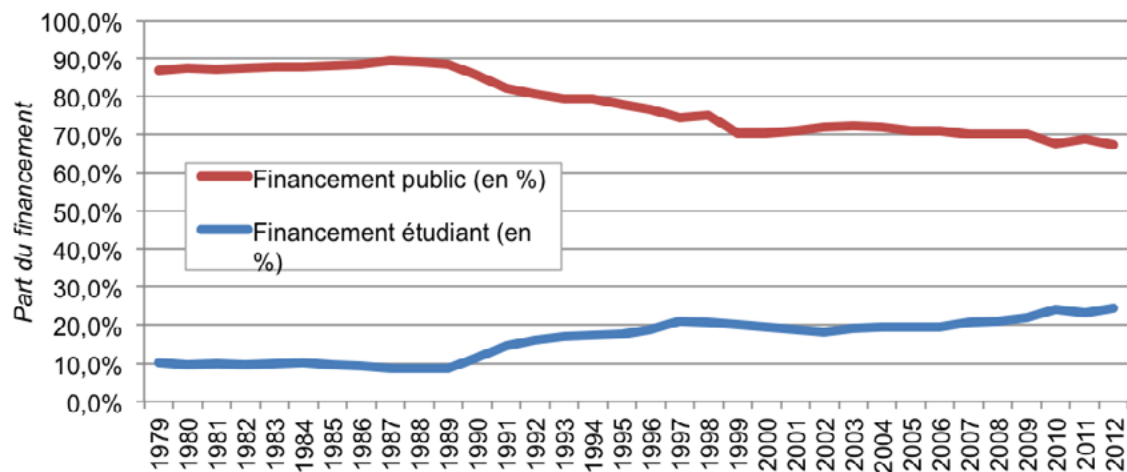
Source : Statistique Canada (2014) Tableau 8F.1 a)



Tout de même, c'est l'État qui finance traditionnellement la majeure partie des budgets de l'enseignement postsecondaire. Contrairement à la part étudiante qui augmente d'année en année (de 10,3 % à 24,5 % entre 1979 et 2013), la part publique du financement des universités québécoises n'a cessé de diminuer. Faisant passer la portion payée par l'État de 86,8 % en 1979-1980 à 67,3 % en 2012-2013, ce désengagement accélère continuellement le définancement du réseau universitaire.

Figure 2 - Financement public et étudiant dans les revenus du fonds de fonctionnement des universités québécoises de 1979 à 2013

Source : Statistique Canada (2014) Information financière des universités et des collèges conférant



des diplômés au pays (Tableau CANSIM 477-00581 et compilation de l'ACPAU), 2014.

Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire de faire un tel exercice avec les frais de scolarité collégiaux puisqu'au cégep, aucuns droits de scolarité ne sont réclamés pour les étudiants à temps plein⁸.

Lors du Sommet sur l'enseignement supérieur de 2013, plusieurs propositions avaient été mises de l'avant afin de garantir le financement à long terme des institutions d'éducation postsecondaire dans un contexte financier difficile pour l'État québécois. Malgré tout, le problème du financement persiste. Selon la CREPUQ, les établissements universitaires font face à un sous-financement évalué à 850 millions de dollars (CREPUQ, 2013 : 7) qui ne cesse de s'accroître. Selon la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), le sous-financement du réseau collégial se chiffre à un peu plus de 305 millions de dollars⁹.

D'ailleurs, au mois de mars dernier, en réaction aux estimations de la CREPUQ, le premier ministre reconnaissait lui-même l'existence du sous-financement et, qui plus est, la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement¹⁰.

Parallèlement, l'argent manque cruellement à certains programmes d'appoint aux études supérieures, comme l'Aide financière aux études (AFE). Par exemple, comme il est indiqué dans la Trousse sur l'aide financière aux études 2014-2015 de la FEUQ, l'AFE n'a pas été indexée efficacement et régulièrement depuis sa création et ne couvre pas adéquatement les besoins des étudiants-parents. Selon les calculs de la FEUQ, il faudrait d'abord injecter 125 millions de dollars supplémentaires pour augmenter les frais de subsistance admis à 985 \$/mois afin de rattraper partiellement le retard d'indexation. En effet, le coût de la vie a crû de 44,4% depuis 1994 (Banque du Canada, 2013) alors que les montants admis par l'AFE n'ont augmenté que de 18,8% au courant de la même période. Ensuite, il faudrait ajouter 55 millions de dollars pour adapter à la hausse du coût de la vie les dépenses admises des 21,2 % des bénéficiaires de l'AFE qui ont des enfants à charge (AFE, 2012). Plus précisément, la FEUQ constate un manque à gagner important pour les dépenses des étudiants-parents « associées au logement (89 % de plus) à l'alimentation (109 % de plus), au transport (58 % de plus) » et aux frais de garde (qui se situent normalement entre 1 290,87 \$ pour 8 mois et 1 936,30 \$ pour une année complète) (FEUQ, 2014).

Le 15 septembre dernier, les orientations budgétaires et le mode de calcul des subventions de financement transmises aux universités par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science furent rendus publics. Ces documents indiquent que les universités québécoises devront consentir un « effort supplémentaire » de 172 millions pour l'année 2014-2015¹¹, et ce, malgré la situation de définancement chronique mentionnée précédemment. De plus, les augmentations continues des coûts de système ne sont pas prises en compte dans le financement du ministère de manière récurrente. Cela engendrerait donc, selon certaines estimations, un effort qui tournerait plutôt autour de 300 millions de dollars annuellement. Force est de constater que l'avenue envisagée par le gouvernement semble être la réduction des dépenses.

La CADEUL et l'Université Laval proposent plutôt de trouver de nouvelles sources de financement pour assurer un maintien de la qualité de la formation universitaire.

8 Cégep de St-Hyacinthe, « Coût des études », page consultée le 2 octobre 2014
<http://www.cegepsth.qc.ca/programmes-et-admission/cout-des-etudes>

9 FECQ, « Communiqué de presse. Québec 2007 : Les priorités étudiantes », 7 mars 2007, page consultée le 4 octobre 2014.
<http://www.newswire.ca/fr/story/137969/la-federation-etudiante-collegiale-du-quebec-fecq-quebec-2007-les-priorites-etudiantes>

10 *La Presse*, « Financement universitaire : Couillard n'endosse pas l'évaluation des recteurs », 24 mars 2014, page consultée le 9 octobre 2014.
<http://www.lapresse.ca/actualites/elections-quebec-2014/201403/25/01-4751250-financement-universitaire-couillard-nendosse-pas-levaluation-des-recteurs.php>

11 *Le Soleil*, « Effort record de 172 millions réclamé aux universités », 15 septembre 2014, page consultée le 3 octobre 2014.
<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/education/201409/14/01-4800174-effort-record-de-172-millions-reclame-aux-universites.php>

UNE SOLUTION FISCALE ADAPTÉE AU CONTEXTE ACTUEL : LE FSSEP

Ce mémoire met donc de l'avant une solution structurante : mettre à contribution les entreprises du Québec, qui sont les premières à profiter d'une main-d'œuvre bien formée. La CADEUL et l'Université Laval suggèrent de bonifier le Fonds des services de santé actuel en regroupant deux enveloppes : une, comme c'est le cas présentement, pour les services de santé du Québec, et une nouvelle pour l'éducation postsecondaire.

Le Fonds des services de santé

Fondé au courant des années 1970 pour aider à financer l'assurance maladie universelle, le Fonds des services de santé (FSS) vise à soutenir financièrement le système de santé à l'aide de la contribution des entreprises et des particuliers du Québec.

Le tableau suivant présente les revenus au FSS pour les années 2013 à 2016, tels que décrits dans le dernier plan budgétaire provincial.

Tableau 1 – Revenus du Fonds des services de santé

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus du Fonds des services de santé (en millions de \$)	6 765	6 958	7 149

Source: Gouvernement du Québec, 2014b : D.13.

En fait, les particuliers ne cotisent pas ou extrêmement peu au FSS : cette obligation n'est applicable que sur les revenus autres que les revenus d'emploi, à un taux de 1 % au-delà de 14 135 \$, et ne tient pas compte des prestations de la Sécurité du revenu, des indemnités versées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail ainsi que de la pension de la Sécurité de la vieillesse (Gouvernement du Québec, 2014c : 20). La contribution des particuliers au FSS ne correspond au final qu'à 0,8 % des prélèvements fiscaux totaux auprès des particuliers, soit 210 millions de dollars en 2014-2015 (Gouvernement du Québec, 2014c : 16). La plupart des revenus du FSS proviennent donc des cotisations des sociétés québécoises. La contribution obligatoire des employeurs prend la forme d'une taxe progressive sur la masse salariale. Le tableau ci-dessous illustre le pourcentage à verser au fonds en fonction de la variation de la masse salariale de l'entreprise.

Tableau 2 - Contributions au FSS

Masse salariale de l'entreprise	Pourcentage
Moins de 1 million de dollars	2,70 %
Entre 1 million et 5 millions de dollars	Entre 2,70 % et 4,26 %
Plus de 5 millions de dollars	4,26 %

Source : Gouvernement du Québec, 2014b : B.16.

La formule mathématique qui permet d'identifier les différents intervalles est la suivante :

$$\text{Taux} = 2,31 + (0,39 \cdot S)$$

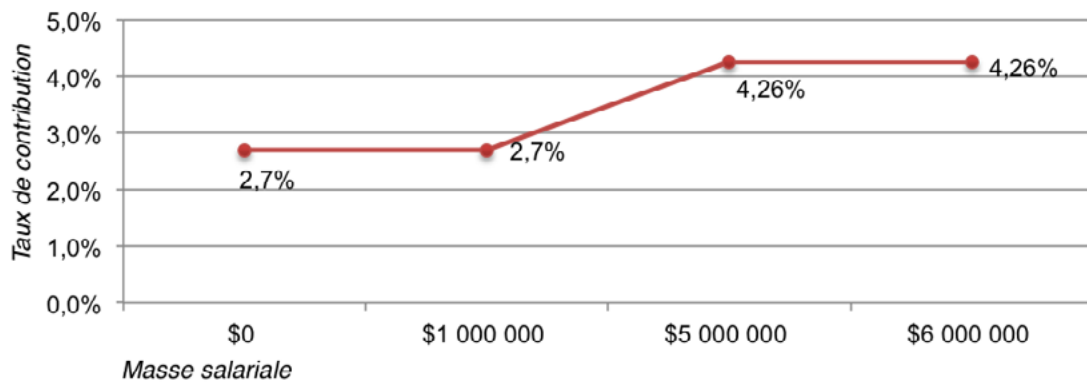
La variable S est établie en fonction de la masse salariale des employeurs. Sa valeur est déterminée conformément au tableau suivant.

Tableau 3 - Valeurs de la variable S

Masse salariale de l'entreprise	Valeur de S
Moins de 1 million de dollars	1
Entre 1 million et 5 millions de dollars	Masse salariale / 1 000 000
Plus de 5 millions de dollars	5

Graphiquement, la contribution des entreprises au FSS se définit donc comme suit :

Figure 3 - Taux de contribution au FSS



Un potentiel fiscal à exploiter

Outre la contribution au FSS, les compagnies du Québec paient plusieurs autres taxes et obligations. Celles-ci sont répertoriées dans le tableau suivant.

Tableau 4 - Obligations et taxes sur la masse salariale (2014)

Programme & politique	Taux	Étendue de l'application
Régime des rentes du Québec	5,175 %	5,175 % de la rémunération admissible moins l'exemption de base de 3 500 \$ (la rémunération admissible maximale est de 52 500 \$ par employé)
Fonds des services de santé	2,7 % à 4,26 %	Masse salariale totale (par paliers, de moins de 1 M\$ à plus de 5 M\$)
Commission de la santé et de la sécurité du travail	2,020 % (taux moyen) ¹	Le taux de cotisation varie selon le type d'activité de l'entreprise (0,26 % à 18,65 %)
Commission des normes du travail	0,08 %	Masse salariale (le maximum assurable est de 69 000 \$ par employé)
Assurance-emploi	2,142 %	2,142 % du salaire assurable (le maximum assurable est de 48 600 \$ par employé)
Régime québécois d'assurance parentale	0,782 %	0,782 % du salaire assurable (le maximum assurable est de 69 000 \$ par employé)
Formation ²	1,000 %	Les employeurs sont tenus de consacrer 1 % de leur masse salariale du Québec à la formation de leurs employés

Sources: Raymond Chabot Grant Thornton, 2014: 11.

1 Le taux moyen pour la Commission de la santé et de la sécurité du travail passera néanmoins à 1,94% le 1er janvier 2015 (Conseil du patronat du Québec, « Taux moyen de cotisation à la CSST pour 2015 », page consultée le 1er octobre 2014. <https://www.cpq.qc.ca/page/1403-taux-moyen-de-cotisation-a-la-CSST-pour-2015>)

2 Formation : À défaut d'investir 1 % de sa masse salariale au Québec en formation, l'employeur doit verser au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre une cotisation égale à la différence entre 1 % de sa masse salariale et les dépenses de formation qu'il a engagées. Les employeurs dont la masse salariale au Québec est inférieure à 1 000 000 \$ ne sont pas assujettis à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Enfin, les employeurs qui sont titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation sont exemptés de déclarer leurs initiatives de formation annuellement à Revenu Québec.

Par contre, les entreprises du Québec jouissent de plusieurs crédits d'impôt sur l'investissement et les dépenses en recherche et développement – ces crédits, d'ailleurs, démontrent bien une volonté de valorisation de l'acquisition de connaissances et du développement du savoir. Au total, les crédits d'impôt aux entreprises auront réduit le prélèvement fiscal de deux milliards de dollars en 2014-2015 (Gouvernement du Québec, 2014c: 21).

Au Québec, les taux d'imposition pour les entreprises se trouvent légèrement sous la moyenne canadienne, avec un taux combiné de 26,9 % (11,9 % pour l'impôt provincial seulement).

Cela reste bien en deçà de l'impôt effectif des sociétés aux États-Unis (Raymond Chabot Grant Thornton, 2014 : 8-10).

Tableau 5 - Taux de base d'imposition applicable au revenu d'entreprise au Canada (2014)

Lieu d'application	Taux d'imposition provincial (maximal) (%)	Taux d'imposition global (taux provincial et fédéral combinés (%))
Alberta	10 %	25 %
Colombie-Britannique	11 %	26 %
Ontario	11,5 %	26,5 %
Territoires-du-Nord-Ouest	11,5 %	26,5 %
Québec	11,9 %	26,9 %
Nouveau-Brunswick	12 %	27 %
Manitoba	12 %	27 %
Saskatchewan	12 %	27 %
Nunavut	12 %	27 %
Terre-Neuve-et-Labrador	14 %	29 %
Yukon	15 %	30 %
Nouvelle-Écosse	16 %	31 %
Île-du-Prince-Édouard	16 %	31 %

Sources : Agence du revenu du Canada, « Taux d'impôt des sociétés », page consultée le 3 octobre 2014.

<http://www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/crprtns/rts-fra.html>;

Alberta Canada, « Competitive corporate taxes », page consultée le 3 octobre 2014.

<http://www.albertacanada.com/business/overview/competitive-corporate-taxes.aspx>;

et Revenu Québec, « Taux d'imposition », 2014, page consultée le 3 octobre 2014.

http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprise/impot/societes/taux_imposition.aspx

La firme KPMG a étudié le fardeau fiscal global (FFG) des sociétés de dix pays membres de l'OCDE. Le point de référence était les États-Unis, pour lesquels on avait déterminé un indice de fardeau fiscal global (IFFG) de 100,0. Au final, le Canada a le plus faible IFFG de tous les pays étudiés avec 53,6. En d'autres termes, on peut affirmer que le total des coûts fiscaux au Canada est 46,4 % plus faible qu'aux États-Unis.

Tableau 6 – Comparaison de l'indice de fardeau fiscal global de 10 pays membres de l'OCDE

Classement	Pays	Indice de fardeau fiscal global		
		2014	2012	Variation
1	Canada	53,6	59,1	- 5,5
2	Royaume-Uni	66,6	73,3	- 6,7
3	Mexique	70,2	63,6	6,6
4	Pays-Bas	74,5	77,2	- 2,7
5	États-Unis	100,0	100,0	0,0
6	Australie	112,9	125,1	- 12,2
7	Allemagne	116,3	122,0	- 5,7
8	Japon	118,6	152,3	- 33,7
9	Italie	135,8	152,9	- 17,1
10	France	163,3	179,7	-16,4

Source : KPMG, 2014 : 3.

Qui plus est, les coûts d'exploitation sont plus bas au Québec. Ainsi, selon la firme KPMG, dans son document Choix concurrentiels 2014 rapporté par Investissement Québec, que ce soit en raison des coûts de la main-d'œuvre, de l'électricité ou de la location des espaces, les compagnies du Québec sont avantagées par rapport à celles des États-Unis, tout comme par rapport à celles du reste des pays du G7.

Tableau 7 – Coûts d'exploitation au Québec par rapport à ceux des États-Unis et du reste du G7

	Québec par rapport aux États-Unis	Québec par rapport au reste des pays du G7
Coût de la main-d'œuvre	- 17,9 %	- 10,9 %
Coût de l'électricité	- 7,0 %	- 71,9 %
Coût de location des espaces	- 24,4 %	- 45,3 %

Source : Investissement Québec, « Pourquoi le Québec ? – Coûts d'exploitation », page consultée le 2 octobre 2014.
<http://www.investquebec.com/international/fr/pourquoi-le-quebec/couts-d-exploitation.html>

En somme, il est possible de conclure qu'il est fort avantageux pour les entreprises de s'établir au Canada, et plus particulièrement au Québec. En ce sens, la majoration d'une mesure fiscale comme le FSS selon les modalités décrites dans la prochaine section n'affecterait que partiellement l'offre fiscale du Québec et serait loin de l'établir comme une terre hostile à l'investissement.

Le Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire

Pour l'année 2014-2015, le budget provincial prévoit que le Fonds des services de santé rapportera 6,958 milliards de dollars (Gouvernement du Québec, 2014b: D.5). Comme il a été mentionné précédemment, la CREPUQ évaluait, en 2012, le manque à gagner du réseau universitaire à 850 millions de dollars, alors que la FECQ notait, en 2007, un sous-financement de 305 millions de dollars au collégial. Pour sa part, la FEUQ demande, en 2014, 180 millions pour pallier divers manques à l'Aide financière aux études. Puisque ce document se veut une présentation du principe général du FSSEP davantage qu'un texte précurseur et officiel à sa mise en place, un montant approximatif sera utilisé pour chiffrer l'amélioration souhaitée du FSS. Pour tenter d'obtenir les sommes sus-spécifiées, dont certaines sont certainement à actualiser et possiblement à calculer différemment, ce montant cible sera d'un milliard de dollars (sur le total de 6,958 milliards pour le FSS en 2014-2015).

Ainsi, une bonification du FSS actuel se situant entre 0,3 et 0,6 points de pourcentage permettrait de combler une portion du définancement du réseau postsecondaire accumulé au courant des dernières années. La formule du calcul de la cotisation au nouveau Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire s'exprimerait donc comme suit:

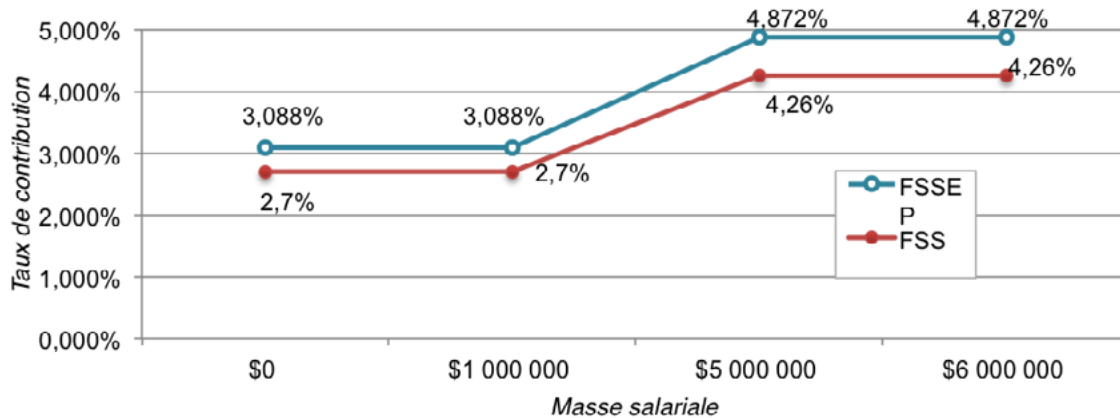
$$\text{Taux} = 2,642 + (0,446 \bullet S)$$

Avec cette nouvelle formule en main, il est possible de déterminer les nouveaux paliers de cotisation des entreprises au FSSEP.

Tableau 8 – Comparaison des échelles de cotisation du FSS et du FSSEP

<i>Masse salariale de l'entreprise</i>	<i>FSS dans son état actuel</i>	<i>FSSEP</i>	<i>Somme additionnelle demandée (Pour la portion «EP»)</i>
Moins de 1 million de dollars	2,700 %	3,088 %	Moins de 3 880 \$
Entre 1 million et 5 millions de dollars	Entre 2,700 et 4,260 %	Entre 3,088 et 4,872 %	Entre 3 880 \$ et 30 600 \$
Plus de 5 millions de dollars	4,260 %	4,872 %	À partir de 30 600 \$

Figure 4 - Taux de contribution au FSSEP et au FSS



La CADEUL, par exemple, payait en 2012-2013 un montant de 9 513 \$ pour le FSS. Advenant l'implantation du FSSEP selon les modalités précédemment énoncées, cette cotisation atteindrait 10 879 \$.

Grâce à une faible variation de leur contribution, les entreprises du Québec permettraient donc l'obtention d'un montant considérable destiné à couvrir les besoins des universités et des cégeps: en effet, selon les estimations du budget provincial pour 2015-2016, l'implantation du FSSEP permettrait d'aller chercher 1,03 milliard de dollars supplémentaires, à ajouter aux 7,159 milliards prévus pour le FSS (Gouvernement du Québec, 2014b: D.13). Selon toute logique, la somme du FSSEP serait réinvestie dans les secteurs de la santé et de l'enseignement supérieur en fonction des pourcentages anciens et actuels; ainsi, les sommes réparties en santé avec le FSS d'aujourd'hui demeureraient inchangées, mais une enveloppe pour l'éducation postsecondaire serait ajoutée.

FSSEP: mythes et réalités

Ni un frein pour l'économie, ni un danger pour les investisseurs

Comme il a été explicité un peu plus haut, les compagnies du Québec bénéficient d'un environnement fiscal plus que favorable. Il est donc peu probable que l'amélioration du Fonds des services de santé les fasse fuir ou les freine dans leurs actions. Le tableau 9 démontre même que l'implantation du FSSEP constituerait pour un employeur une charge bien moins lourde que la dernière hausse du salaire minimum, lorsque le taux horaire de base était passé de 10,15 \$/h à 10,35 \$/h.

Tableau 9 – Effet du FSSEP sur les salaires horaires pour l'employeur

Masse salariale de l'entreprise	Effet sur un salaire horaire de 10,15 \$/h	Effet sur un salaire horaire de 10,35 \$/h	Effet sur un salaire horaire de 15,00 \$/h	Effet sur un salaire horaire de 25,00 \$/h
1 000 000 \$	0,03 \$	0,03 \$	0,05 \$	0,08 \$
2 000 000 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,05 \$	0,09 \$
3 000 000 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,06 \$	0,10 \$
4 000 000 \$	0,05 \$	0,05 \$	0,07 \$	0,11 \$
5 000 000 \$	0,05 \$	0,05 \$	0,07 \$	0,12 \$

Comme on le voit dans la deuxième colonne du tableau précédent, l'implantation du FSSEP pour un salaire horaire de 10,15 \$/h entraînerait des coûts supplémentaires se situant entre 3 et 5 sous par employé – bien loin du 20 sous de la dernière augmentation du salaire minimum. D'ailleurs, les effets sur les taux horaires ne dépasseraient pas 12 sous, même pour un salaire équivalent à plus de deux fois le salaire minimum (25,00 \$/h).

Également, il est important de rappeler l'utilité, pour une économie comme celle du Québec, de pouvoir compter sur des travailleurs spécialisés formés de manière optimale. En outre, ces travailleurs contribueront ensuite davantage au bien-être de la société, que ce soit en payant plus d'impôts ou en raison des diverses externalités sociales associées à une meilleure éducation.

Protéger les PME

Bien qu'il ait été démontré que l'instauration du FSSEP ne devrait pas nuire aux entreprises du Québec, il est important de souligner que plus de 175 000 petites et moyennes entreprises (PME) ne seront pas ou peu affectées par le réajustement à la hausse des taux de prélèvement du FSS pour leurs nouveaux employés. En effet, parmi la série de mesures spécifiques présentées dans le dernier budget provincial, une d'entre elles stipule que les PME pourront bénéficier d'un congé de cotisation afin de faciliter l'embauche de travailleurs spécialisés, pour les aider à traverser une période plus difficile de l'économie québécoise (Gouvernement du Québec, 2014b: B.12). Ainsi, comme les modalités administratives du FSSEP seraient directement calquées sur celles du FSS, le congé s'appliquerait également.

Il est à noter que tous les calculs et tableaux du présent document prennent en compte l'absence de ces PME aux cotisations du FSSEP.

Des exemples concrets près du Québec

L'idée du FSSEP a déjà été adoptée ailleurs au Canada. En effet, les deux autres provinces avec les frais de scolarité les plus bas au pays¹², Terre-Neuve-et-Labrador et le Manitoba, ont instauré depuis plusieurs années déjà une cotisation qui couvre la santé et l'éducation postsecondaire.

À Terre-Neuve-et-Labrador, les entreprises paient un montant équivalent à 2% de leur masse salariale, si celle-ci est supérieure à 1,2 million de dollars¹³. Au Manitoba, deux paliers engendrent une taxation différente, décrite dans le tableau suivant.

Tableau 10 – Fonctionnement de l'équivalent du « Levy for Health and Education » au Manitoba

Masse salariale (en \$)	Montant à payer
< 1,25 million	Exemption
Entre 1,25 et 2,5 millions	4,3 % du montant excédentaire à 1,25 million
> 2,5 millions	2,15% du total de la masse salariale

Source : Gouvernement du Manitoba, « The Health and Post Secondary Education Tax Levy », page consultée le 6 octobre 2014. <http://www.gov.mb.ca/finance/taxation/taxes/payroll.html>

¹² À Terre-Neuve-et-Labrador, les frais sont les moins élevés au Canada; il en coûtait, en 2012-2013, 2 649 \$ pour un an. Au Manitoba, les frais de 3 729 \$ ne sont que légèrement plus élevés que les nôtres. (Statistique Canada, 2014.)

¹³ Ministère des finances de Terre-Neuve-et-Labrador, « Health and Post Secondary Education Tax (Payroll Tax) » page consultée le 6 octobre 2014. http://www.fin.gov.nl.ca/fin/tax_programs_incentives/business/education.html

Les avantages d'une mesure fiscale sur la masse salariale

Le principe de prélèvement sur la masse salariale est plus adapté, dans le cas du FSSEP, que celui d'une mesure fiscale sur les bénéfices ou d'une hausse d'impôts.

D'abord, il faut souligner la variabilité plus grande du bénéfice par rapport à la masse salariale. Individuellement, une entreprise aura tendance à conserver un nombre d'employés plutôt stable, alors que plusieurs causes externes imprévisibles influent sur les bénéfices. De plus, collectivement, les sociétés sont soumises à des cycles économiques qui jouent un rôle encore plus important que les variations individuelles, pouvant être compensées globalement.

Ensuite, une hausse des impôts est assujettie aux dynamiques politiques, alors qu'une loi instaurant un prélèvement fiscal dédié à l'enseignement supérieur assurera la pérennité de la contribution et l'immuabilité de sa destination à l'éducation postsecondaire. Finalement, il convient de mentionner le lien logique entre les ressources humaines et l'amélioration de leur formation par l'instauration du FSSEP, qui ira justement chercher une cotisation de manière directement proportionnelle chez les employeurs bénéficiant de ces dites ressources humaines.

La mutualisation des bénéfices de l'éducation

En plus de faire profiter toute la société d'un réseau d'éducation postsecondaire adéquatement financé et d'accroître la compétitivité et la productivité dans les compagnies engageant des diplômés, la mesure proposée dans ce mémoire n'est pas sans avantages pour une compagnie qui n'aurait pas d'employés ayant fréquenté le cégep ou l'université. En effet, celle-ci pourra tout de même bénéficier de l'innovation technologique, de la recherche et de la formation issus de l'éducation supérieure. Par ailleurs, les entreprises bénéficiant plus directement de l'expertise universitaire par l'embauche de diplômés contribueront davantage au FSSEP en raison des salaires plus élevés en moyenne qu'elles ont à verser à ces employés. Cela permet donc naturellement de faire en sorte que les compagnies qui profiteront le plus de la mise en place du FSSEP seront également celles qui y participeront davantage.

CONCLUSION

En somme, le mémoire déposé aujourd'hui pose deux prémisses. En premier lieu, on constate que les finances publiques sont en difficulté et qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles idées tout en protégeant les services publics et, en second lieu, que les réseaux collégial et universitaire souffrent depuis plusieurs années d'un important dé financement. La CADEUL et l'Université Laval proposent donc une solution qui aura tôt fait d'aider à relancer l'économie en permettant aux diplômés d'être plus performants sur le marché du travail, et ce, à un coût nul pour l'État.

Le Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire est ainsi une voie extrêmement pertinente à emprunter, d'autant plus que son instauration ne nuirait pas aux entreprises québécoises et épargnerait les PME.

Injecter, à coût nul pour les finances publiques, un milliard de dollar dans l'enseignement supérieur tout en favorisant le développement d'une main-d'œuvre qualifiée pour assurer la croissance durable de l'économie du Québec... Faisons d'une pierre deux coups !

Recommandation 1

Que le gouvernement québécois ajoute une enveloppe destinée à l'éducation postsecondaire dans le Fonds des services de santé, en majorant ce dernier pour en faire le Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire.

Que ce revenu additionnel serve à combler le manque à gagner des réseaux collégial et universitaire.

Qu'une part des revenus générés par l'implantation du FSSEP soit investie pour bonifier le programme d'Aide financière aux études

BIBLIOGRAPHIE

Articles de journaux

DUTRISAC, Robert, « Une impasse budgétaire de 3,7 milliards », *Le Devoir*, 25 avril 2014, page consultée le 1er octobre 2014.

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/406522/une-impasse-budgetaire-de-3-7-milliards>

RADIO-CANADA, « Québec va de l'avant avec l'abolition des agences régionales de santé », 25 septembre 2014, page consultée le 2 octobre 2014.

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/sante/2014/09/24/001-agences-sante-quebec-abolition-projet-loi.shtml>

LA PRESSE, « Financement universitaire : Couillard n'endosse pas l'évaluation des recteurs », 24 mars 2014, page consultée le 9 octobre 2014.

<http://www.lapresse.ca/actualites/elections-quebec-2014/201403/25/01-4751250-financement-universitaire-couillard-nendosse-pas-levaluation-des-recteurs.php>

LE SOLEIL, « Effort record de 172 millions réclamé aux universités », 15 septembre 2014, page consultée le 3 octobre 2014.

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/education/201409/14/01-4800174-effort-record-de-172-millions-reclame-aux-universites.php>

Documents et monographies

AFE (2012), « Statistiques – Rapport 2009-2010 », Aide financière aux études, 89 p.

BABY, Antoine, Bruno BOURASSA et Geneviève FOURNIER (2000), « Les 18 à 30 ans et le marché du travail : quand la marge devient la norme », Distribution de livres Univers, 268 p.

CADEUL (2010), « Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire – document explicatif », Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval, 18 p.

CADEUL (2012), « Plateforme électorale provinciale », Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval, 26 p.

CADEUL (2013), « Mémoire sur la grille de financement et les frais institutionnels obligatoires », Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval, 12 p.

CREPUQ (2013), « Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises : comparaison aux autres universités canadiennes 2003-2004 à 2009-2010 », Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 33 p.

FEUQ (2011), « Guide contre la hausse de 1 625 \$ des frais de scolarité », Fédération étudiante universitaire du Québec, 68 p.

FEUQ (2014), « Trousse sur l'aide financière aux études 2014-2015 », Fédération étudiante universitaire du Québec, 111 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2014a), « Budget du Gouvernement du Québec 2014-2015. Discours sur le budget », ministère des Finances, 50 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2014b), « Budget du Gouvernement du Québec 2014-2015. Plan budgétaire », ministère des Finances, 548 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2014c), « Un portrait général du régime fiscal au Québec », ministère des Finances, 82 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2011), « Un plan de financement des universités équitables et équilibré. Pour donner au Québec les moyens de ses ambitions », ministère des Finances, 58 p.

KPMG (2014), « Rapport spécial – Pleins feux sur la fiscalité », édition 2014 », 40 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2005), « La rentabilité du baccalauréat », Bulletin statistique de l'éducation, n°32, septembre 2005, 11 p.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE LA SCIENCE (2014), « Renseignements particuliers. Études des crédits 2014-2015 », gouvernement du Québec, 308 p.

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (2014), « La fiscalité au Québec : des mesures favorables à l'investissement 2014 », Investissement Québec, 38 p.

Ressources Internet

AGENCE DU REVENU DU CANADA, « Taux d'impôt des sociétés », page consultée le 3 octobre 2014.
<http://www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/crprtns/rts-fra.html>

ALBERTA CANADA, « Competitive corporate taxes », page consultée le 3 octobre 2014.
<http://www.albertacanada.com/business/overview/competitive-corporate-taxes.aspx>

BANQUE DU CANADA, « Feuille de calcul de l'inflation », page consultée le 6 octobre 2014.
<http://www.banqueducanada.ca/taux/reenseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation/>

CÉGEP DE ST-HYACINTHE, « Coût des études », page consultée le 2 octobre 2014.
<http://www.cegepsth.qc.ca/programmes-et-admission/cout-des-etudes>

CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY, « The World Factbook: GDP - composition, by sector of origin », page consultée le 3 octobre 2014.
<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/fields/2012.html>

COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ, « Communiqué de presse. La Commission d'examen sur la fiscalité québécoise annonce les modalités de ses consultations publiques », Gouvernement du Québec, 18 septembre, page consultée le 1er octobre 2014.
http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/uploads/media/COMFR_20140918.pdf

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, « Taux moyen de cotisation à la CSST pour 2015 – Une baisse importante qui générera des économies de 109 millions de dollars pour les employeurs du Québec, tout en assurant la viabilité financière du régime, selon le Conseil du patronat du Québec », page consultée le 1er octobre 2014.
<https://www.cpq.qc.ca/page/1403-taux-moyen-de-cotisation-a-la-CSST-pour-2015>

FECQ, « Communiqué de presse. Québec 2007 : Les priorités étudiantes », Communiqué de presse, 7 mars 2007, page consultée le 4 octobre 2014. <http://www.newswire.ca/fr/story/137969/la-federation-etudiante-collegiale-du-quebec-fecq-quebec-2007-les-priorites-etudiantes>

GOUVERNEMENT DU MANITOBA, « The Health and Post Secondary Education Tax Levy », page consultée le 3 octobre 2014. <http://www.gov.mb.ca/finance/taxation/taxes/payroll.html>

INVESTISSEMENT QUÉBEC, « Pourquoi le Québec ? – Coûts d'exploitation », page consultée le 2 octobre 2014.
<http://www.investquebec.com/international/fr/pourquoi-le-quebec/couts-d-exploitation.html>

Ministère des finances de Terre-Neuve-et-Labrador, « Health and Post Secondary Education Tax (Payroll Tax) » page consultée le 6 octobre 2014.
http://www.fin.gov.nl.ca/fin/tax_programs_incentives/business/education.html

REVENU QUÉBEC, « Taux d'imposition », page consultée le 3 octobre 2014.
http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprise/impot/societes/taux_imposition.aspx



Bureau 2265, pavillon Maurice-Pollack
Université Laval
Québec (Québec)
G1K 7P4

Téléphone: 418 656-7931

cadeul@cadeul.ulaval.ca
www.cadeul.com

